

Arabophones et francophones du Maroc : un bilinguisme dynamique

Abdelfattah Nissabouri

Volume 27, numéro 1, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603167ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603167ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nissabouri, A. (1999). Arabophones et francophones du Maroc : un bilinguisme dynamique. *Revue québécoise de linguistique*, 27(1), 69–87.
<https://doi.org/10.7202/603167ar>

Résumé de l'article

Cet article a pour but de montrer que la description d'un accent étranger (ici arabophone marocain) peut dépasser le cadre strict du classement entre la langue première et la langue seconde des bilingues. Divers processus en cours dans la langue première, telle l'atténuation de la dichotomie traditionnelle des parlers arabes (citadin / bédouin) en milieu urbain, reflètent une phase transitoire de la langue première des arabophones.

ARABOPHONES ET FRANCOPHONES DU MAROC : UN BILINGUISME DYNAMIQUE

Abdelfattah Nissabouri

1. Introduction

Cet article a pour objet de rendre compte d'un aspect dynamique du bilinguisme arabo-français en domaine arabophone marocain.

Le contact entre ces deux langues typologiquement étrangères¹ a donné lieu notamment à de l'emprunt linguistique massif ainsi qu'au discours mélangé (*code switching*) qui sont des éléments d'une même réalité linguistique au quotidien, où une frange importante de la population est prédisposée à communiquer en arabe *et* en français et parfois simultanément avec un mélange des deux. Nous avons choisi de parler de cette réalité linguistique au quotidien à travers le phénomène linguistique connu sous le nom d'accent étranger. Il représente, dans cet exposé, le support matériel de cette situation de contact de langues où se croisent les tendances actuelles du phonétisme de l'arabe parlé avec un français parlé qui, pour ne pas avoir suivi une évolution telle qu'il soit permis de parler d'une variante autonome, demeure rattaché à une norme et à une valeur moyenne² puisque c'est celui-là même qui est enseigné à l'école, véhiculé par les médias de masse et la littérature, bref par un bilinguisme institutionnel et diffus dans le pays.

¹ Nous voulons dire par là que, d'une part, le français comme l'espagnol ou le roumain sont des langues *romanes*; celles-ci étant génétiquement apparentées aux nombreuses autres branches représentantes de la famille indo-européenne. D'autre part, l'arabe comme l'hébreu ou l'amharique (langue officielle d'Éthiopie) sont des langues *sémitiques*, lesquelles représentent une des branches de la famille chamito-sémitique. (Cohen 1968 : 1 280, 1 289 ss., Meillet et Cohen 1924).

² Au regard du système «moyen» du français, pour lequel la meilleure prononciation est celle qui ne se remarque pas, «Les bonnes prononciations sont celles qui passent inaperçues, les mauvaises celles qui soudain vous rappellent, ne serait-ce qu'à un niveau très inférieur de la conscience, que votre interlocuteur est de telle origine, nationale, géographique ou sociale.» (Martinet et Walter 1973 : 17).

2. Comparaison des deux systèmes

Ce que l'on entend habituellement par accent étranger désigne la façon caractéristique dont un sujet parlant prononce les sons d'une langue étrangère (Mounin 1974 : 4, Dubois et coll. 1973 : 3). La rencontre des habitudes articulatoires d'une langue apprise en premier avec celles d'une langue seconde peut occasionner ainsi des interférences, c'est-à-dire un transfert d'unités phoniques propres à la première lors de la prononciation par le bilingue des mots issus de la seconde.

Dans le cas des arabophones parlant français en général (Abou 1962, Bastide 1980, Garmadi-Le Cloirec 1974, Gheith 1988, Grandguillaume 1971, Maume 1973, Morsly 1976, Riahi 1968), cette façon caractéristique de prononcer les sons d'une langue étrangère est occasionnée par le croisement des phonétismes arabes et français dont les caractères fondamentaux respectifs, pour ne pas être catégoriquement incompatibles, ne sont pas moins souvent *opposés* sur le plan des habitudes articulatoires.

2.1

Le rapport inverse à la pression phonatoire : en français, c'est la voyelle qui donne le timbre à la consonne, à l'inverse de ce qui caractérise l'arabe, pour lequel la pression phonique est constamment du côté de la consonne (voir la sous-section 3.3). C'est ce qui expliquerait sans doute pourquoi un locuteur francophone connaissant peu l'arabe entendra d'abord un [ɑ]³ postérieur dans un segment emphatisé tel [tɑ:b] *il a cuit* et un [ɛ] ouvert dans un segment non emphatisé tel [tæ:b] *il s'est repenti*. Il aura tendance à interpréter la différence de timbre comme une différence vocalique, c'est-à-dire en fonction de ce qu'il «sait». Inversement, un locuteur arabophone connaissant peu le français sera plus enclin à entendre dans *sac* et *sec* une différence de timbre consonantique plus qu'une différence d'aperture vocalique. Cela implique, sur le plan contrastif, la tendance de l'anticipation vocalique issue du mode croissant du français (Delattre 1966 : 12) à s'estomper chez les arabophones bilingues, du fait de la place psychologique qu'a l'élément phonique consonne dans les habitudes articulatoires arabophones, au profit parfois de l'harmonie vocalique (Cantineau 1960 : 112-113), pour laquelle les voyelles d'un même mot tendent vers des timbres proches les uns des autres.

³ La notation phonétique adoptée est celle de l'API. Les consonnes emphatiques sont désignées par un point souscrit. Rappelons que, théoriquement, toute consonne peut avoir une articulation emphatique, c'est-à-dire qu'à la production, il y a un report de la masse de la langue vers sa racine et un resserrement pharyngal. L'ensemble du contexte atteste, à l'audition, une qualité acoustique spécifique de bémolisation.

2.2

La base d'articulation est antérieure pour le français (Malmberg 1970 : 82-83, Straka 1953 : 259-260), mais postérieure pour l'arabe, avec pour ce dernier une organisation différente des phonèmes articulés à l'avant (marque corrélatrice d'emphasis), et on n'a pas connaissance par ailleurs d'un registre de l'arabe (langue parlée ou langue écrite) dont le système phonologique se caractérise par une corrélation d'emphasis au rendement négligeable, ni de système dans lequel les emphatiques sont phonétiquement moins importantes que les non-emphatiques⁴.

2.3

La prédilection des syllabes ouvertes pour le français (Carton 1974 : 130-131, Straka 1953 : 259, von Wartburg 1934 : 211) et des syllabes fermées, semble-t-il, pour l'arabe (Cantineau 1960 : 118-119, Marçais 1977 : 24-34) peut être considérée comme acquise.

2.4

L'importance et la diversité des timbres vocaliques à fonction distinctive (orale et nasale) prime pour le français, alors que dans la langue première des arabophones, ces timbres sont réduits et la nasalité distinctive inexistante. En revanche, le système consonantique français semble réduit par rapport à celui de la langue première des bilingues arabophones, en raison notamment de la corrélation d'emphasis et de la diversité articuloire des phonèmes postérieurs. Pour donner une idée des habitudes articuloires respectives, voici une comparaison entre le système consonantique moyen du français (Martinet et Walter 1973) et le système d'un des parlers arabes de Casablanca⁵, où le premier compte un tiers en moins pour ainsi dire, de phonèmes consonantiques.

⁴ Hormis le maltais, qui, ayant suivi une évolution coupée du domaine arabophone, se caractérise par la disparition des emphatiques due à une «phonologisation de variantes [vocaliques] par transfert de distinctivité» (Cohen 1970a : 146 notamment).

⁵ C'est pour des raisons linguistiques (creuset représentatif d'un dénominateur commun de parlers arabes hétérogènes) et extralinguistiques (exode rural massif, mais moyenne nationale des habitants nés hors de la ville) que ce choix s'impose.

Tableau 1
Système moyen du français

	BILABIALE	LABIODENTALE	APICALE	SIFFLANTE	CHUQUANTE	PALATALE	VÉLAIRE
SOURDE	p	f	t	s	ʃ		k
SONORE	b	v	d	z	ʒ		g
NASALE	m		n			(ɲ)	ŋ
SEMI-VOYELLE						j	
LIQUIDE							/ r, l

/ r, l : phonèmes hors corrélation

(ɲ) : en position non initiale seulement, chez la majorité des locuteurs français

2. 5

De telles différences fondamentales entre les phonétismes respectifs de l'arabe et du français ont pour manifestations principales dans la production des arabophones bilingues des assimilations vocaliques et de l'émphatisation consonantique. Ces différences représentent incontestablement une utilité certaine dans le classement des interférences phoniques, appelées aussi «erreurs» (Calaque 1992 : 48-51). Néanmoins, dans notre enquête sur le français parlé en domaine arabophone marocain, nous avons relevé certaines interférences phoniques ne rentrant pas dans le cadre du classement habituel des interférences requises chez les arabophones bilingues en général. Il y a mise en oeuvre pourtant, au même titre que les assimilations vocaliques ou l'émphatisation consonantique, d'autant d'«ingrédients» qui rappellent cette «façon caractéristique dont un sujet parlant prononce les sons d'une langue étrangère», ingrédients perceptibles et appréhensibles selon des critères phonétiques. Voici d'abord des exemples illustrant le premier type d'interférences phoniques, celui qui affecte la prononciation du français des arabophones en général.

Tableau 2
Système d'un parler arabe de Casablanca

	BILABIALE	LABIODENTALE	APICALE	SIFFLANTE	CHUQUANTE	VÉLAIRE	UVULAIRE	PHARYNGALE	GLOTTALE
SOURDE	p*	f	t ^t t	s ^s s	ʃ	k	x	ħ	
SONORE	b ^b b	v*	d ^d d	z ^z z	ʒ	g	ʁ	ʕ	
VIBRANTE			r ^r r						
NASALE	m		n						
FRICATIVE									h
OCCLUSIVE									q
LATÉRALE									/l

* : phonème d'emprunt

/ : emphase corrélatrice

/l : phonème hors corrélation

source : Nissabouri 1994 : 137

3. Interférences générales

3.1 Les assimilations vocaliques

Un traitement en grandeur continue de la colonne d'air des voyelles d'aperture non maximale du système vocalique «moyen» du français établi à partir d'«une sorte de dénominateur commun entre Paris et la province» (Martinet et Walter 1973 : 17-18 et note 2) représente une constante. La différenciation maximale dans cette catégorie de voyelles définie pour le système moyen du français couvre trois degrés d'aperture et comporte neuf voyelles alors que les arabophones parlant français distinguent, lorsque cette différenciation est maximale, six voyelles, réduisant ainsi le degré d'aperture *de départ* de trois à deux degrés.

Tableau 3
Systèmes des voyelles

FRANÇAIS	NON ARRONDIE	ARRONDIE	POSTÉRIEURE
1 ^{er} degré d'aperture	i	y	u
2 ^e degré d'aperture	e	ø	o
3 ^e degré d'aperture	ɛ	œ	ɔ
ARABOPHONE 1 ^{er} degré d'aperture	i	y	u
BILINGUE 2 ^e degré d'aperture	e	ø	o

Ce traitement en grandeur continue altérant des phonèmes français peut être illustré à l'endroit des voyelles non arrondies :

– Le /i/ français, bien que relativement stable chez les arabophones bilingues, peut avoir une réalisation ouverte [ɛ] lorsqu'il est relâché et moins rétracté : [pɑkɛ] *parmi (les produits exotiques)*. Ici l'assimilation de l'aperture du /i/ semble progressive. Au regard du système moyen, cette séquence semble subir à la réalisation la pression d'un vocalisme de grand degré d'aperture conjugué à un consonantisme d'arrière à effet ouvrant, [ɣ] occasionnant une imprégnation emphatique qui, par ailleurs, a pour effet généralement d'ouvrir les voyelles les plus fermées (voir en 3.2 ci-dessous).

– Le flottement du degré d'aperture d'une voyelle théoriquement moyenne telle que [ɛ] ou [e] des mots français peut conduire le phonème /ɛ/ français à une réalisation très fermée [i] chez les arabophones parlant français, comme dans la séquence [mi sɪɾ^u] *mais surtout*. On peut noter une assimilation régressive du degré d'aperture si l'on considère en aparté, dans un premier temps, le segment [mi sɪɾ]. En effet, les phonèmes /ɛ/ et /y/ du français /mɛsyɾ/, réalisés [i], semblent avoir conservé uniquement le trait d'antériorité de départ dans la production altérée des bilingues : dans un cas, par réduction au degré d'aperture d'où /ɛ/ = [i], dans l'autre, par indifférence à l'articulation labiale d'arrondissement d'où /y/ = [i], lequel semble avoir occasionné régressivement la fermeture du degré d'aperture du /ɛ/ français.

Dans un second temps, on peut remarquer que la restitution du /u/ français non altéré du segment [t^u] qui nous semble à l'origine de l'alignement (de la reconduction de l'assimilation régressive) du flux vocalique de l'ensemble de la séquence sur un degré d'aperture très fermé.

Ces altérations progressives ou régressives relatives au degré d'aperture ne sont pas produites régulièrement dans les mêmes contextes phonétiques. Les arabophones bilingues peuvent produire d'authentiques /y/, /i/ français [vɛminyɾavālafɛ] *vingt minutes avant la fin*; il est donc difficile de parler de

neutralisation d'opposition /i/ : /y/, par exemple, en contexte vocalique antérieur fermé. En revanche, on peut évoquer l'interférence du vocalisme arabe qui a tendance à harmoniser les timbres vocaliques d'un même mot.

Ces altérations ne sont pas non plus systématiques. Alors que les «accents» régionaux du français (méridional, alsacien, parisien) se différencient du système moyen d'une façon systématiquement constante (toujours aux mêmes endroits), les réalisations des voyelles du français par les arabophones bilingues ne sont pas assidûment fermes et sûres sans pour autant que cela porte préjudice à la compréhension. Leur inconstance fait qu'elles sont autrement irrégulières par rapport au système moyen. Disons en définitive que la conscience des oppositions existant entre ces voyelles du français n'est pas toujours concrétisée, quel que soit le contexte normal de leur occurrence dans la chaîne parlée (sauf en ce qui concerne les pôles articulatoires antérieur et postérieur, qui demeurent fermement opposés et donc stables : [mi siʁ] d'un côté, [tʰu] de l'autre).

3.2 Les emphatisations consonantiques

De manière générale, nous pouvons dire que, contrairement à la corrélation de sonorité, qui s'étend sur des articulations produites aussi bien à l'avant qu'à l'arrière de la bouche, la corrélation d'emphase ne concerne que *certaines* des articulations se trouvant à la partie antérieure de la bouche, dans les parlers arabes marocains.

Elle est cependant plus difficile à définir que la corrélation de sonorité, car s'il est acquis pour celle-ci que les phonèmes, selon qu'ils soient sourds ou sonores, sont définis par rapport à un même point et mode d'articulation, il n'est pas dit que les phonèmes emphatiques gardent par rapport à leur correspondant non emphatique les mêmes point et mode d'articulation. Ceci relève de la nature de l'emphase : celle-ci, étant à la fois articulation buccale complexe et exigeant une certaine énergie dans la prononciation, ne manque pas de déteindre, comme une tache d'huile, sur le reste du contexte.

Si nous prenons comme exemple les séquences :

[tæ:b]	<i>il s'est repenti</i>	et	[tɑ:b]	<i>il a cuit</i>
[dæ:r]	<i>il a fait...</i>	et	[dɑ:r]	<i>maison</i>
[sæ:b]	<i>il s'est révolté</i>	et	[ʃɑ:b]	<i>il a trouvé</i>

Nous pouvons dire que, pour les séquences de droite, il s'agit à la production d'un report de la masse de la langue vers sa racine, d'une augmentation du volume de l'appareil phonatoire; simultanément, la pointe de la langue doit se maintenir à l'avant pour être à même d'assurer le point d'articulation spécifique.

Parmi les modifications survenues résultant de l'articulation emphatique, on peut noter que :

1° les consonnes [t], [d], [s] et [r] accusent un léger recul du point d'articulation : [t, d] d'apico-dentales passent à des apico-préalvéolaires, [s] de prédorso-alvéolaire passe à un contact prédorsal plus en arrière au niveau des alvéoles, [r] d'apico-alvéolaire passe à une apico-postalvéolaire.

2° [b] d'occlusive orale bilabiale passe, lorsqu'elle est emphatisée [b̥], à une occlusive orale bilabiale pharyngalisée, c'est-à-dire que sans relâcher véritablement l'occlusion, le pharynx se resserre et la masse de la langue se reporte vers l'arrière.

3° l'ensemble du contexte atteste, à l'audition, une qualité acoustique spécifique de bémolisation dans la mesure où l'articulation emphatique combine une vélarisation des consonnes et une postériorisation des voyelles, en ouvrant les plus fermées d'entre elles.

3. 3

Si les phonèmes vocaliques ont des réalisations en rapport avec le traitement de la colonne d'air ou en rapport avec la proximité du type vocalique (assimilations), et si la précision dans l'aperture, conjuguée à la diversité articulatoire des voyelles du français, non familière à la première langue des bilingues, augmente le nombre de variantes d'un phonème, ce n'est pas à proprement parler le cas pour les phonèmes consonantiques. En effet, la plupart des habitudes articulatoires consonantiques du français ne sont pas aussi étrangères à la langue première du bilingue, telles [b, m, f, t, n, d, s, z, ʃ, ʒ, k, g]. On peut même dire que parmi ces dernières, celles qui se prononcent à l'avant de la bouche (hormis ʃ, ʒ) y connaissent un mode d'articulation «antérieurisé» ou non emphatique et un mode d'articulation «postérieurisé» ou emphatisé; on peut envisager le mode «antérieur» comme le plus commun aux consonnes comparables des deux langues.

Pour ne pas être complètement erroné, cela demande à être nuancé : si proximité entre habitudes articulatoires il y a, elle réside, nous semble-t-il, moins dans la précision des mode et point d'articulation qui caractérise les consonnes françaises prononcées à l'avant de la bouche (Grammont 1914 : 59, Malmberg 1970 : 82-83, von Wartburg 1934 : 209 ss.) que dans ce qui persiste des habitudes articulatoires consonantiques premières du bilingue, et qui se traduit dans sa prononciation du français par une relative marge de liberté dans le mode d'articulation des phonèmes consonantiques dont les réalisations peuvent être à la fois proches de la norme, c'est-à-dire selon le mode antérieur, mais également distantes de la norme, soit par *excès* du mode antérieur, soit par un

mode pharyngalisé. Il en résulte pour la prononciation des bilingues que cette imprécision approximative dans l'articulation, tant qu'elle ne présente pas un obstacle à la communication et ne relève pas de quelque pathologie, serait plutôt un facteur d'accent étranger (Léon 1962 : 22 ss.).

De ce fait, il ne nous paraît pas injustifié de considérer que des termes tels que ceux d'*approximative* dans l'articulation de modes antérieur ou antériorisé et postérieur de consonnes comparables des deux langues soient en rapport avec ce que recouvre la notion de base articuloire : ils révèlent *simultanément* certaines tendances générales, certains caractères fondamentaux des habitudes articuloires de la langue première et de celle qu'ils ne cessent d'acquérir.

Il est bien évident que ce que recouvre la notion de base articuloire dépasse les seules habitudes articuloires consonantiques; cette notion recouvre en effet l'ensemble des habitudes articuloires qui caractérisent une langue et ce, par différence avec une ou d'autres langues (Malmberg 1970 : 82-83) : vocalisme et consonantisme, mais aussi tension ou laxité dans les articulations, prédilection pour une base antérieure ou postérieure, pour des syllabes ouvertes ou fermées, pour la pression phonatoire vocalique ou consonantique, etc.

Il nous semble être moins en porte-à-faux avec ce que recouvre cette notion en privilégiant, pour le consonantisme des arabophones bilingues, la place psychologique qu'occupe l'élément phonique consonne dans les habitudes articuloires arabophones et ce, par différence avec celles du français, pour lequel cette place revient à la voyelle. De telle sorte que, dans le cours des mouvements articuloires de la chaîne parlée, le français tendant à prévoir la voyelle plus que la consonne, celle-ci est mise d'avance dans la position qui suit, et que *toutes* les consonnes intervocaliques se rattachent à la voyelle qui suit même si cette voyelle appartient à un autre mot (Delattre 1966 : 12).

Ce sont donc les voyelles qui donnent le timbre aux consonnes, à l'inverse de ce qui caractérise l'arabe, où les réalisations phonétiques des timbres fondamentaux (phonologiquement) sont tributaires essentiellement de la *nature* des consonnes avoisinantes :

1° Les consonnes qui ont un point d'articulation postérieur, telles *ħ, ʕ, x, ɣ, q, h*, ont une influence ouvrante;

2° Les consonnes qui ont un point d'articulation à l'avant et simultanément pharyngalisé (ou postériorisé), telles *b, t, d, s, z*, ouvrent les voyelles les plus fermées et reportent à l'arrière les voyelles antérieures (Cantineau 1960 : 110-112).

Les arabophones bilingues ont moins de difficultés avec les phonèmes consonantiques du français même si, dans leur langue première :

1° les phonèmes à l'avant, comparables aux consonnes du français, telles [b, t, d, s, z], sont organisées selon un mode pharyngalisé distinctif : [b, t, d, ɣ, z];

2° il y a distinction à l'arrière, en plus des vélaires [k, g], entre l'uvulaire [x], les pharyngales [ħ, ʕ], la glottale [h] et l'uvulaire glottalisée [q].

3.4

Contrairement au système vocalique, c'est le système consonantique français qui semble réduit par rapport à celui de l'arabe, dans la mesure où il compte un tiers en moins, pour ainsi dire, de phonèmes consonantiques. Prenons comme exemple des consonnes comparables des deux langues, soit [s, t, d].

Lorsque /s/ des arabophones est réalisée [ɣ] quand ils parlent français, c'est une consonne fricative pré-dorso-alvéolaire sifflante sourde. Comme pour [s], la langue est toujours creusée d'un sillon médian, mais un renflement de sa racine qui la reporte vers l'arrière a tendance, d'une part, à amoindrir la tension au niveau du contact de la partie antérieure de la langue avec les zones dentale du bas et alvéolaire du haut, d'autre part à créer une sorte de turbulence de l'air phonatoire qui n'est pas évacué aussi fortement, aussi rapidement que pour [s], et le timbre est vélarisé.

[ɣ] est favorisée par :

- la proximité d'un vocalisme d'arrière tels [ɑ, o, w];
- l'identification du contexte consonantique immédiatement proche ou non à celui qui a pour effet, dans la langue première des bilingues, de prédisposer à l'emphase, tels [s, t] :

[ɣwa] *soit*, [p ɑ ɣ ɑ: ʒ] *passage*, [ɣo:ɣɣɣ] *saucisse*, [tɑɣaɣa] *Thalassa*,

[ɣɔ:vɣ] *sauvé*;

[tɑɣ] *tasse*, [fɑɣ] *face*, [lɑ-ɣɣ] *lacer*;

[mɑɣɣɣɣ] *macérer*.

Quand /d/ français des bilingues est réalisé [d], c'est une consonne orale apico-alvéolaire occlusive sonore pharyngalisée. L'occlusion est produite par la pointe de la langue contre les alvéoles supérieures plus que contre les dents. Ce recul du point d'articulation, quoique résultant de la pharyngalisation, c'est-à-dire du report de la masse de la langue vers sa racine, ne lâche pas pour autant l'occlusion; il la rend tout au plus moins tendue, et le pharynx se resserre, d'où le timbre vélarisé.

Le contexte vocalique qui favorise [d] n'est pas fermé et est postérieur : [o, ɑ]. Le contexte consonantique que voisine [d] est celui identifié aux emphatiques du système arabe comme [r] :

[aɖa:m] *Adam*, [ɖrwa:t] *droite*, [ɖɔkymātɐr] *documentaire*,
 [ɖramatʰi:k] *dramatique*, [kordɔnje] *cordonnier*;
 [aɖoptɐ] *adopter*;
 [myskaɖɐ] *muscadet*, [ɖo:b] *daube*.

Si /t/ français est réalisé [t] par les arabophones, c'est une consonne orale occlusive apico-alvéolaire sourde pharyngalisée.

Par rapport à [t], [t] accuse un recul du point d'articulation : lors de l'occlusion, la pointe de la langue est plus dans la région alvéolaire que derrière les dents supérieures en raison du report de sa masse vers sa racine, d'où le timbre vélarisé.

Les contextes favorisant [t] sont les positions :

- voisines d'un vocalisme de grand degré d'aperture postérieur tel que [a, ɑ:] ;
- voisines d'un vocalisme postérieur d'aperture moyenne tel [o, ɔ] ;
- d'imprégnation emphatique par d'autres unités phoniques de la chaîne :
 [ɖrwa:t] *droite*, [kilometr] *kilomètre*;
 [ilteje:] *elle taillait*, [taʃ] *tasse*, [fo:t] *faute*, [taʃ] *taches*.

4. Interférences sociolinguistiques (dichotomie des parlers arabes)

Le deuxième type d'interférences phoniques, pour n'avoir jamais fait à notre connaissance l'objet d'une étude systématique, n'est pas moins directement lié à une donnée dialectologique arabe à soubassement sociohistorique qu'est la dichotomie citadin / bédouin des parlers arabes, dichotomie qui traverse la dialectologie arabe dans son ensemble (Cantineau 1938, Cohen 1970b, Marçais 1977 : VIII-IX).

4.1

Voici pour l'essentiel les marquages respectifs des deux types de parlers en domaine arabophone marocain⁶.

Marquages de type citadin :

- la prononciation affriquée par sifflement du /t/ en [tʰ] ;
- la prédominance de [q] sur [g] dans les lexèmes de la langue ;

⁶ Pour les sources bibliographiques, voir Nissabouri 1994 : 202-204.

- la fréquente substitution des sifflantes [s, z] aux chuintantes [ʃ, ʒ];
- la tendance à la spirantisation de /b/ en [β];
- la vibrante apicale roulée arabe réalisée comme une uvulaire;
- l'atténuation fréquente du [q] en coup de glotte.

Marquages de type bédouin :

- la conservation des spirantes interdentes de l'arabe ancien [θ, ð, ð];
- la prédominance de [g] sur [q] dans les lexèmes de la langue;
- la labiovélarisation consonantique;
- la diphtongaison courante;
- la tendance de la constitution syllabique à rechercher la syllabe longue;
- l'alternance vocalique [a] à l'accompli, [u] à l'inaccompli et à l'impératif des verbes qui se terminent par une consonne longue.

4.2

Si on admet que ce sont les similitudes que présente le consonantisme français avec celui de l'arabe (voir les tableaux respectifs 1 et 2) qui ouvrent la voie à l'identification des unités phoniques du français à celle de l'arabe, et si l'on examine parmi les traits phoniques arabes, au regard de la dichotomie citadin / bédouin, ceux qui ont le plus de chance d'interférer dans la prononciation du français des bilingues, on peut se rendre compte que, hormis deux traits, la suspension des habitudes articulatoires de la langue première des arabophones bilingues risque d'être plutôt régulière. En effet, l'affrication de /t/ par sifflement, [tʰ], et la spirantisation de /b/ en [β], qui sont contrastivement en rapport avec un des trois modes phonétiques du français, le mode tendu⁷, ont infiniment plus de chance d'interférer dans le français de nos bilingues que ne le fait la diphtongaison courante, la labiovélarisation consonantique et encore moins la prédominance de [q] sur [g] (ou vice-versa) dans les lexèmes de la langue.

⁷ Pierre Delattre 1966 : 9 parle ainsi du mode tendu du français : «Parler sur le mode tendu signifie d'une manière générale qu'il y a grande dépense d'énergie pour tendre les muscles d'articulation pendant la phonation [...]. De cette tension musculaire, il résulte une certaine stabilité du timbre des sons au cours de l'articulation (stabilité toute relative puisque, comme on le sait, la chaîne parlée est en changement constant) marquée, dans les voyelles, par moins de diphtongaison; dans les consonnes, par moins d'affrication; dans les transitions d'un son à un autre, par moins de diffusion; dans l'intonation, par moins de glissement; dans le rythme, par moins d'inégalité de syllabe à syllabe; dans l'accent, par la subjugation des effets d'intensité et l'indépendance des effets de durée». C'est nous qui soulignons.

4.2.1

L'affrication du /t/ par sifflement [tʰ] est, parmi les traits phoniques citadins, l'une des caractéristiques les plus généralement admises. Nous pouvons citer deux types de références attestant cette particularité phonique : des références générales qui ont trait aux parlers de type citadin et des références relatives à tel ou tel parler citadin étudié dans le détail.

Parmi les références générales :

– La *Chrestomathie marocaine* de Colin 1939 : VIII ss., où «la langue a été normalisée de façon à représenter le dialecte moyen parlé et compris dans les grandes villes du Nord : Rabat, Salé, Meknès, Fès» et où, pour des raisons d'ordre matériel (restitution des détails articulatoires) et pédagogiques (ouvrage destiné aux débutants), «la transcription impressionniste, celle qui exprime tous les détails de l'impression acoustique momentanée, ressentie par l'auditeur» n'a pas été adoptée. En revanche, l'auteur prévient le lecteur dès le début que t = tʰ.

– Les *Études de linguistique arabe* de Cantineau 1960 : 37, où l'auteur note que :

Dans certains parlers du Maghreb, plus précisément dans les parlers de sédentaires de l'Algérie et du Maroc, le t subit de curieuses altérations inconditionnées : probablement sous l'influence du substrat berbère, l'occlusion du t devient insuffisamment ferme, et la consonne tend à se mouiller en tʰ ou à s'affriquer en tʃ, tʰ, ou même à se spirantiser en θ [...]. Au Maroc, il semble que l'affrication par sifflement soit de règle dans les centres urbains : Fès, Tanger, Rabat-Salé, Tétouan etc.⁸

– L'article de Colin dans l'*Encyclopédie de l'Islam* 1986 : 1194.

– Le questionnaire de dialectologie établi par l'équipe de l'*Atlas du Monde arabe* où, concernant les dentales, il s'agit notamment de savoir «quelle est la nature des dentales? (par exemple occlusives ou affriquées) (question 16-2)⁹».

Parmi les références particulières à l'un ou l'autre parler citadin, nous pouvons citer :

1° le parler de Tanger, au sujet duquel Marçais 1911 : XIV note *en particulier* que [tʰ] apparaît en gémiation et souvent devant les liquides l, r et la nasale n (voir également Blanc 1905);

2° le parler de Fès el Bali (l'ancien fassi), étudié par Hilili 1979 : 73, où /t/ est définie comme «une consonne alvéo-dentale sourde non emphatique affriquée par sifflement»;

⁸ C'est nous qui soulignons : sédentaires, substrat berbère et centres urbains.

⁹ Équipe de l'*Atlas du Monde arabe*, sous la direction de David Cohen, Questionnaire de dialectologie, sans références.

3° le parler de Meknès, étudié par Chekrouni 1983 : 81-82, où /t/ est réalisé partout [tʰ] sauf après *l, s, f, n* et devant *n*;

4° le parler arabe de Rabat, étudié par Fennan 1986 : 81, où «le phonème /t/ se réalise toujours comme une affriquée apico-dentale sourde [tʰ]»;

5° le parler arabe de Casablanca, étudié par Khomsi 1975 : 80, où «la forme habituelle de /t/ est la mi-occlusive [tʰ] en toute position»;

6° le parler arabe d'Oujda, étudié par Elbaz 1980 : 90, où *t* = [tʰ] à l'intervocalique.

– Pour la variété dite arabe marocain médian (AMM), étudiée par Youssi 1986 : 146 notamment, qu'utilise une population plutôt instruite dans des situations formelles, les phonèmes ne sont pas abordés par l'auteur dans le détail (articulatoire), mais les traits saillants de la phonologie de l'AMM présentés s'inspirent, tout en les atténuant, à la fois des traits de l'arabe dialectal marocain (domaine des parlers) et ceux de l'arabe littéral (domaine du savoir et de la langue écrite).

Bien que «l'AMM ne laisse que très peu transparaître les marqueurs locaux ou régionaux, contrairement à l'AM [arabe dialectal marocain]», il ne nous semble pas erroné de considérer [tʰ] parmi les caractéristiques les moins atténuées de cette variété moyenne de l'arabe, dans la mesure où, selon l'auteur :

– ses usagers appartiennent à une population essentiellement citadine;

– en dehors des îlots où les interdentes *θ* et *ð* font partie des habitudes articulatoires de la langue première (arabe ou berbère), il est rare que les usagers de l'AMM recourent aux interdentes de l'arabe classique, étant donné que leurs habitudes articulatoires premières ne connaissent que les occlusives correspondantes. Toutefois, remarquons-nous, l'«occlusive» sourde correspondante à *θ* est habituellement affriquée [tʰ] dans les grandes villes.

4.2.2

L'articulation spirantisée de l'occlusive bilabiale sonore [b] est un trait phonique qui caractérise plusieurs parlers arabes citadins du Maroc. Elle a été relevée par plusieurs auteurs depuis la fin du siècle dernier¹⁰. Au début du siècle, Marçais 1911 : XV notait que la spirante [β] a remplacé dans le parler

¹⁰ Par exemple, Socin et Stumme (*Houwara*, Leipzig, 1894) cités par Marçais disent à propos d'un parler de type bédouin (*Mémoires de la S.L.P.*, t. XIV, 1908 : 119) : «Je n'ai jamais constaté chez les Ulad Brahim [parler bédouin] la présence de *b* spirant signalée dans les dialectes marocains (par exemple Houwara).».

de Tanger l'occlusion «primitive» de *b*; celle-ci apparaît dans des contextes relativement limités¹¹.

Au milieu du siècle, Cantineau 1960 : 3 notait que ce trait caractéristique de certains parlers de sédentaires marocains était sans doute lié au substrat berbère. Plus récemment, plusieurs auteurs de thèses universitaires portant sur des parlers citadins comptent cette articulation parmi les caractéristiques respectives des parlers étudiés. Il en est ainsi du parler de Casablanca, étudié par Khomsi 1975 : 78, de celui d'Oujda étudié par Elbaz 1980 : 82, ou celui de Marrakech étudié par El Amiri 1988 : 15.

Voici des exemples d'interférences liées à la dichotomie des parlers arabes, en domaine arabophone marocain, nos informateurs étant d'origine et de formation diverses. Chez ceux de nos informateurs pour qui l'affrication [tʰ] est la réalisation normale du /t/ non emphatique arabe, elle s'est avérée transférable comme unité phonique à des contextes similaires français :

[tʰiqa]	<i>confiance</i>	–	[tʰigʷɛ], [tʰigɛ]	<i>tigre</i>
[tʰu:b]	<i>tissu</i>	–	[tʰyb]	<i>tube</i>
[tʰu:ma]	<i>ail</i>	–	[tʰynel]	<i>tunnel</i>
[jtʰi:m]	<i>orphelin</i>	–	[ytʰil]	<i>utile</i>
[ma:tʰ]	<i>il est mort</i>	–	[tomatʰ]	<i>tomate</i>

[tʰ] comme production interférentielle ne peut être exclusivement conditionnée soit par un degré très fermé de l'aperture vocalique, soit par une position intérieure, soit enfin comme finale absolue, et nous pourrions considérer [tomatʰ], vocable doté des transformations phonétiques nécessaires à son intégration (emphatisation d'un côté : [to], affrication de l'autre : [tʰ]) comme un véritable mot d'emprunt. N'y avait-il pas déjà en arabe marocain [mate:fa] (*de la*) *tomate*.

Il y a aussi de nos informateurs pour qui la spirantisation [β], répandue dans les contextes arabes, est attestée comme unité phonique transférable en français :

– catégoriquement à l'intervocalique :

[rkæ:βi]	<i>genoux</i>	–	[kæβin]	<i>cabine</i>
[ʃa:βu]	<i>il l'a trouvé</i>	–	[saβo]	<i>sabot</i>
[ʷkrijβa]	<i>genre de sablé</i>	–	[kɣβā]	<i>ruban</i>

¹¹ «L'occlusion primitive de *b* a été conservée seulement 1) au cas de gémination : *bb* et non *ββ*; 2) immédiatement après *m* : *mb* et non *mβ*; 3) après le *l* de l'article : *lbaβ la porte* en regard de *βaβ porte*; 4) sporadiquement dans quelques vocables, ainsi *arbʰa quatre*, *qolb coeur*, *kelb chien*.»

– à la finale absolue (relâchement de l'occlusion) :

[^w ɣɾa:β]	<i>corbeau</i>	–	[kɾaβ]	<i>crabe</i>
[kutt ^s æ:β]	<i>écrivains</i>	–	[gloβ]	<i>globe</i>
[t ^s u:β]	<i>tissu</i>	–	[t ^s yβ]	<i>tube</i>

– selon le type de syllabe (ouverte, fermée ou doublement fermée) au voisinage d'une consonne :

[gæ:βla], [qa:βla]	<i>sage-femme</i>	–	[kaβl]	<i>câble</i>
[^w qβæ:ħ]	<i>méchants</i> , [səβʕa]	<i>sept</i>	–	[saβɣ]
				<i>sabre</i>

– selon le contraste accentuel :

[βuzn'i:qa], [b'u:zniqa]	<i>bourgade entre Casablanca et Rabat</i>	–	[βeɣʕ'e]	<i>berger</i>
[tarb'u:ʃ]	<i>tarbouche</i> , [ʕ'a:βu]	<i>il l'a trouvé</i> , [^w ɣr'iβa]		<i>genre de sablé</i>
		–	[ɣyb'ʕ]	<i>ruban</i>

Si nous donnons plus de détails sur ce trait phonique par rapport au précédent, chez nos informateurs, c'est parce que la prononciation d'une langue, comparée à son énonciation, est ce qu'il y a de tellement mouvant. En effet, contrairement à ce que l'on sait déjà de la caractéristique phonique arabe [β], sa position intervocalique n'est pas l'unique conditionnement contextuel auquel s'adjoint souvent le caractère présumé sporadique dans certains mots, car [β] est attesté ailleurs qu'à l'intervocalique et son conditionnement peut avoir un rapport avec le contraste accentuel ou avec la position finale. Par ailleurs, l'hypothèse du substrat berbère nous paraît également contestable dans la mesure où nos informateurs berbérophones ne spirantisent pas tous /b/ et, d'autre part, certains de nos informateurs non berbérophones spirantisent /b/ de façon non négligeable.

Enfin, quant à l'hypothèse selon laquelle [β] pourrait être la réalisation normale de l'occlusive orale bilabiale sonore arabe sauf dans certaines conditions limitées et, en tant que telle, serait particulière à des personnes originaires du même milieu citadin, nous avons pu nous rendre compte que, chez des informateurs originaires d'une même ville, par ailleurs proches sur le plan du vocabulaire et des expressions idiomatiques, la spirantisation [β] n'est pas réalisée dans les mêmes conditions, sauf à l'intervocalique. Pour les uns, elle paraît liée à l'inaccentuation, alors que ce trait n'a pas été relevé chez les autres; pour ces derniers, elle semble liée essentiellement à la finale absolue, alors que ce trait n'a pas été relevé chez les premiers.

5. Conclusion

Sur le plan strictement arabophone, notre enquête a montré la coexistence de [t^s] et [β], dialectologiquement considérés comme des traits citadins, avec la labiovélarisation consonantique (appendice [w]), trait de type bédouin, chez chacun de nos informateurs à des degrés plus ou moins sensibles, qu'il soient originaires d'un milieu citadin ou d'un milieu rural. C'est la raison pour laquelle il nous paraît que la dichotomie en question est *en train* d'être remise en cause dans la mesure où elle est considérablement atténuée dans les usages actuels par des phénomènes extralinguistiques tels l'exode rural massif et la genèse des grands centres urbains (Nissabouri 1994 : 4-12), où viennent se côtoyer et s'émousser les prononciations hétérogènes de l'arabe marocain. Sur le plan des interférences phoniques entre l'arabe et le français, si ces tendances de la langue première des arabophones se manifestent dans la langue seconde, le français, c'est qu'elles sont fermes et, sans doute, dominantes dans la langue première, l'arabe.

De telles observations issues d'une situation de contact de langues autorisent à penser que l'approche linguistique d'une telle situation peut ne pas se cantonner à une description fidèle, certes, mais néanmoins statique des phénomènes linguistiques résultant des langues en présence, c'est-à-dire de leurs interférences. C'est une chose que d'établir un état des lieux de ces phénomènes, mais c'en est une autre que de les appréhender *pendant* que les langues qui les occasionnent fonctionnent en situation de contact et à un moment donné de leur histoire. Dans une situation de bilinguisme institutionnel, la prononciation imparfaite des phonèmes français, par des arabophones bilingues, peut ne pas constituer *uniquement* une base en vue d'un meilleur enseignement de la langue seconde, mais refléter la tendance d'une phase transitoire de l'arabe parlé au Maroc, pour lequel l'atténuation de la dichotomie traditionnelle entre parler citadin et parler bédouin est la conséquence de divers processus en cours en cette fin du XX^e siècle.

Références

- ABOU, S. 1962 *Le bilinguisme arabe-français au Liban*, Paris, PUF.
- BASTIDE, M. 1980 «Le témoignage des écrivains maghrébins de langue française sur les interférences phonologiques du français et de l'arabe», *Le français dans le monde* 156 : 26-29.
- BLANC, L.R. 1905 «el Maâni, conte en dialecte marocain de Tanger», *Archives marocaines* VI : 168-182, VII : 415-440, Paris, Leroux.

- CALAQUE, E. 1992 «Les erreurs persistantes dans la production de locuteurs arabophones parlant couramment le français», *L'information grammaticale* 54 : 48-51.
- CANTINEAU, J. 1938 «Remarques sur les parlers de sédentaires syro-libano-palestiniens», *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 40 : 80-88.
- CANTINEAU, J. 1960 *Études de linguistique arabe*, Paris, Klincksieck.
- CARTON, F. 1974 *Introduction à la phonétique du français*, Paris, Bordas.
- CHEKROUNI, N. 1983 *Études sociolinguistiques sur le parler de Meknès, (dialecte arabe marocain)*, thèse, Université de Paris III.
- COHEN, D. 1968 *Le Langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard.
- COHEN, D. 1970a «Le système phonologique du maltais», dans *Études de linguistique sémitique et arabe*, Paris, Mouton.
- COHEN, D. 1970b «Koinè, langues communes et dialectes arabes», dans *Études de linguistique sémitique et arabe*, Paris, Mouton.
- COLIN, G. S. 1939 *Chrestomathie marocaine. Textes citadins en transcription latine*, Paris, Maisonneuve.
- COLIN, G. S. 1986 «al-Magrib, VII Aperçu linguistique», dans *Encyclopédie de l'Islam*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- DELATTRE, P. 1966 *Studies in French and Comparative Phonetics*, Paris, Mouton.
- DUBOIS, J. et coll. 1973 *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- EL AMIRI, L. 1988 *Phonologie du parler arabe de Marrakech : approche sociolinguistique*, thèse, Université de Rennes II.
- ELBAZ, S. 1980 *Parler d'Oujda, application fonctionnelle, phonologie, inventaire, syntaxe, linguistique*, thèse d'État, Université de Paris V.
- FENNAN, M. 1986 *Phonologie et morphologie d'un parler arabe de Rabat*, thèse, Université de Paris V.
- GARMADI-LE CLOIREC, J. 1974 *Le français parlé en Tunisie, Description synchronique de la phonologie et de la syntaxe du français parlé par les arabophones tunisiens de classe sociale moyenne*, thèse, Université de Paris V.
- GHEITH, N. 1988 *Phonologie du français et enseignement de la prononciation aux arabophones d'Égypte*, thèse, Université de Rennes II.
- GRAMMONT, M. 1914 *Traité pratique de prononciation française*, Paris, Delagrave.
- GRANDGUILLAUME, G. 1971 «Un aspect du bilinguisme à Nedroma (Algérie)», *Revue tunisienne de sciences sociales* 26 : 163-175.
- HILILI, A. 1979 *Phonologie et morphologie de l'ancien fassi (parler arabe marocain)*, thèse, Université de Paris III.
- KHOMSI, A. 1975 *Étude phonétique et phonologique de l'arabe marocain de Casablanca*, thèse, Université de Tours.
- LÉON P. R. 1962 *Laboratoires de langues et correction phonétique*, Didier, Paris.
- MALMBERG, B. 1970, 8^e éd., *La phonétique*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF.
- MARÇAIS, P. 1911 *Textes arabes de Tanger. Transcription, traduction annotée, glossaire*, Paris, Leroux.
- MARÇAIS, P. 1977 *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*, Paris, Maisonneuve.

- MARTINET, A. et H. WALTER 1973 *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion.
- MAUME, J.-L. 1973 «Apprentissage du français chez les arabophones maghrébins», *Langue Française* 19 : 90-107.
- MEILLET, A. et M. COHEN 1924 *Les langues du monde*, Paris, Champion, 2^e éd. 1952, CNRS.
- MORSLY, D. 1976 *Interférence de l'arabe sur le français de travailleurs immigrés à Paris*, thèse, Université de Paris V.
- MOUNIN, G. et coll. 1974 *Dictionnaire de la Linguistique*, Paris, PUF.
- NISSABOURI, A. 1994 *Le français tel qu'on le prononce à Casablanca. Reflets des tendances actuelles de l'arabe marocain sur la prononciation du français*, thèse, Université de Rennes II.
- RIAHI, Z. 1968 «Le français parlé par les cadres tunisiens», *Revue tunisienne de sciences sociales* 13 : 195-209.
- STRAKA, G. 1953 «Notes de phonétique générale et française», *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg* 32 : 259-260.
- WARTBURG, W. von 1934, 1^{re} éd. *Évolution et structure de la langue française*, Leipzig et Berlin, Teubner.
- YOUSSE, A. 1986 *L'arabe marocain médian. Analyse fonctionnaliste des rapports syntaxiques (de la synchronie dynamique dans les corrélations des normes sociolinguistiques et des formes phonologiques, morphosyntaxiques et lexicales)*, thèse d'État, Université de Paris III.